

# Votre signalétique

**Informar, accueillir, mettre en avant vos services et votre offre de produits en vente libre, organiser la circulation du public au sein de votre établissement... une signalétique claire et agréable contribue indiscutablement à la réussite de votre projet.**

Les nouvelles indications du code de déontologie vétérinaire permettent désormais d'y recourir en toute sérénité, à l'intérieur comme à l'extérieur de votre bâtiment.

**Coveto peut vous aider à concevoir et faire réaliser pour vous les éléments dont vous avez besoin :**



• enseignes : *panneaux, lettrage en relief, jeux de matières, éclairages...*

- totems et panneaux de signalisation extérieurs : *identifiez votre lieu d'exercice, guidez vos clients au sein de la structure, identifiez une entrée...*
- habillage de vitrine : *permanent ou événementiel, en complément de votre enseigne, pour habiller vos vitrages intérieurs...*
- plaques plexiglass
- signalétique intérieure : *autocollante, aimantée, affiches, toiles tendues, panneaux pvc (étagères, signalétique murale...)*...
- signalétique de véhicule (*autocollante ou aimantée, dans les limites autorisées par le code de déontologie*)



Soumettez-nous votre projet, nous vous conseillons pour l'infographies et vous mettons en contact avec des fabricants expérimentés, reconnus pour la qualité de leurs réalisations.

***Vos demandes de signalétiques peuvent être financées par le Crédit service.***

***Pour plus de renseignements, contactez votre délégué Coveto.***